

REGLEMENT PARTICULIER SLALOMS

2^{ème} SLALOM PININQUE

Samedi 22 avril 2023

Les articles non mentionnés sont conformes au règlement standard des slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE CIGALOISE & TEAM LA PININQUE

Organisent le Samedi 22 avril 2023

Un slalom dénommé : 2^{ème} Slalom PININQUE

Cette compétition compte pour : La Coupe de France des slaloms 2023 & Le Championnat Occitanie Méditerranée des Slaloms 2023, Le challenge ASA Cigaloise.....

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Occitanie Méditerranée sous le numéro **S3/2023** en date du **14 FEVRIER-2023--**, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **133** en date du **14 FEVRIER-2023**.

Organisateur technique

Nom : **JOURNAUX Yvon**

Adresse : **TEAM LA PININQUE 316 Chemin du Lonnais 30140 ST JEAN DU PIN**

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs : **Mr VATON Jean Louis**Licence n° 5493/0809

Commissaires Sportifs : **Mr GISPER José**Licence n°3184 08/01

Mr PASCAL Jean-FrançoisLicence n°2806 08/01

Direction de Course : **Mr DEVAUX Marcel**.....Licence n° 205808/0809

Commissaire grille de départ :

Commissaires Techniques : **Mr MOLINES Michel**..... Licence n°/0801

Mr MANGEMATIN ChristianLicence n° /0801

Mr

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : **Mme VIDAL Magali**Licence n°179595/0804

Chronomètres (Informatique) : **Mr COSTE Cédric**Licence n° 152001/0806

Chronomètres (Départ) : **Mr BASTID Alain**Licence n°155491/0808

: **Mme GUIONNET Isabelle**.....Licence n° 226362/0809

Chronomètres (Arrivée) : **Mme VERMEERSCH Laetitia**Licence n° 196290/0809

Mme JOLY-DEGARDIN Michelle...Licence n° 197168/0808

Observateur Ligue Occitanie Méditerranée **Mr**Licence n°

1.2P. HORAIRES

Ouverture des engagements mercredi 01 mars 2023

Clôture des engagements le mardi 18 avril 2023 à.....24 heures

Publication de la liste des engagés le jeudi 20 avril 2023.....

Vérifications administratives le vendredi 21 avril 2023 de 15 h à 19 heures

Lieu : Local Technique Circuit de Lédenon 30210 LEDENON
Vérifications techniques le vendredi 21 avril 2023 de 15 h 15 à 19 h 15
Lieu : Local Technique Circuit de Lédenon 30210 LEDENON
Réunion du Collège des Commissaires Sportif le vendredi 21 avril 2023 à 18 h 15.
Lieu : Local Technique Circuit de Lédenon 30210 LEDENON
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 8 h le samedi 22 avril 2023
Lieu Local Technique & au Départ : Circuit de Lédenon 30210 LEDENON
Briefing des pilotes écrit, distribué aux vérifications administratives contre émarginement
Essais chronométrés le samedi 22 avril 2023 de 9 h 00 à 11 h 30 - **présence souhaitée 8 h 30 au départ**
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 11 h 45 le samedi 22 avril 2023
Course :

- 1^{ère} manche le 22 avril 2023 de 12 h 00 à 12 h 30 et de 14 h à 14 h 45 - **présence souhaitée 13 h 30 au départ**
- 2^{ème} manche le 22 avril 2023 de 15 h 00 à 16 h 15
- 3^{ème} manche le 22 avril 2023 de 16 h 30 à 17 h 30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage .

Seule une reconnaissance pedestre est autorisée.

Affichage des résultats provisoires le samedi 22 avril 2023, 30 mm après l'arrivée du dernier concurrent.
Parc fermé final (obligatoire à l'issue de la compétition sous peine d'exclusion d'office) :

Lieu : Circuit de Lédenon 30210 LEDENON

Remise des prix le samedi 22 avril 2023 à 18 heures, Lieu : Circuit de Lédenon 30210 LEDENON

1.3P. VERIFICATIONS

Voir Article 1.2p.

Les concurrents seront tenus de présenter la fiche de leur voiture et le passeport technique.

Pendant les essais et les courses, l'utilisation d'un silencieux est obligatoire.

Les limites et conditions de mesure du niveau sonore sont fixées comme suit :

Niveau sonore maximal mesuré 97dB - Régime de mesure 75% du régime maximum

Pesage des voitures à la disposition des concurrents pendant les vérifications techniques au local techniques Lieu : Circuit de Lédenon 30210 LEDENON

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Date de parution du règlement mercredi 01 mars 2023

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

TEAM LA PININQUE 316 Chemin du Lonnais 30140 ST JEAN DU PIN

Tél : 06.03.34.62.35 teamlapinique30140@gmail.com

La liste des engagements sera close dès que le nombre maximum de participants fixé à l'article 4.1p aura été atteint, et au plus tard le mardi 18 avril 2023 à 24 heures.

Les frais de participation sont fixés à 240 €, réduits à 120 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur, 200 € et réduits à 100 € pour les licenciés ASA CIGALOISE.

Licence à la journée : Conditions de délivrance - Titulaire du permis de conduire – Certificat de non contre-indication à la pratique du sport automobile - Participation : Valable pour une seule participation à une épreuve régionale de Course de Côte du calendrier de la FFSA .

Participation uniquement aux groupes – N – FN – A – FA – FS – GT de Série – Loisirs - VHC - Classic – .70 € à l'ordre de ASA CIGALOISE

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation et du certificat médical (délivré par le médecin traitant), pour les licences à la journée.

Tous engagement sera refusé s'il n'est pas accompagné du règlement.

Si quatre jours avant le début de la compétition le nombre d'engagements enregistré est inférieur à 40, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Les concurrents du groupe Loisirs doivent respecter la date de clôture des engagements.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à **100** dont **20** peuvent être réservées au Groupe Loisir.(classes L1, L2 et LE). Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Slaloms (Voir tableau épreuves).

Les voitures devront être équipées d'un silencieux

Les limites et conditions de mesure du niveau sonore sont fixées comme suit :

Niveau sonore maximal mesuré 97dB - Régime de mesure 75% du régime maximum

Une même voiture pourra être conduite successivement par 2 pilotes.

4.2.7.P ECHAPPEMENT

Voir Règlement Standard Slaloms 2023

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Slaloms.2023

- Publicité obligatoire (non rachetable)
- Publicité optionnelle
- Un additif au règlement particulier précisera la publicité.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Les prescriptions des Règles Techniques et de Sécurité de la discipline, en application des articles R331-18 à R331-45 du code du sport, devront être respectées dans toutes les compétitions.

6.1P. PARCOURS

Le Slalom PININQUE a le parcours suivant (voir plan)

La course se déroulera en trois manches.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7.3 du règlement standard des slaloms.

Départ au feu et cellule. Arrivée jugée à la cellule. Longueur du parcours 1200 mètres.

6.5P. PARC CONCURRENTS

Les parcs concurrents seront situés au Circuit de Lédénon 30210 LEDENON

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 14 h 00, le vendredi 21 avril 2023.

L'accès aux bornes d'électricité sur le circuit pour les Concurrents (en particulier camping-car), pourra se faire en respectant les modalités de la Direction du circuit. (voir plan sur site asa cigaloise emplacement numéroté tél 06 59 73 77 48).

6.6P. PARC FERME FINAL

Voir Article 1.2p.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE

Les tableaux d'affichage seront placés :

Pendant les essais et la course : PC (Direction de Course) – Lieu : Circuit de Lédénon 30210 LEDENON

Pendant les vérifications : PC (Direction de Course) - Lieu : Circuit de Lédénon 30210 LEDENON

Pendant le délai de réclamation après l'arrivée : PC (Direction de Course) - Lieu : Circuit de Lédénon 30210 LEDENON

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Vendredi 21 avril 2023, Lieu : Circuit de Lédénon 30210 LEDENON de **15 h 00 à 18 h 00.**

Samedi 22 avril 2023, Lieu Circuit de Lédénon 30210 LEDENON de **8 h 00 à 18 h 00**

Téléphone permanence n° **06 59 73 77 48**

Centre de secours le plus proche : Sapeurs Pompiers NIMES

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

Voir Article 1.2p.

7.3P. COURSE

Les pilotes devront obligatoirement retirer leur casque au point STOP pour entrer dans le parc. Si celui-ci ne se situe pas à proximité immédiate du point stop, les pilotes conserveront leur casque pour effectuer le trajet qui les sépare de l'entrée du parc. Ils retireront leur casque **AVANT** d'entrer dans le parc.

Les voitures de la catégorie VHC, Classic, Fol'car et du groupe Loisir partiront avant le slalom moderne.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit, sous peine d'exclusion de la compétition.

ARTICLE 8P. PENALITES

Quille de parcours renversée ou déplacé.....	3 secondes
Chicane manquée ou erreur de tracé.....	non prise en compte de la manche
Quille d'arrivée renversée, dépassée ou déplacée.....	10 secondes
Non-respect des limites de la piste	2 secondes
Ordre de passage non respecté dans la manche	5 secondes
Non présence de la voiture au parc fermé.....	Disqualification par le Collège

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement sera établi sur la meilleure des manches.

Les classements provisoires seront affichés 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent.

Lieu : Circuit de Lédenon 30210 LEDENON

Ils seront établis de la façon suivante :

- 1 classement général (hors Loisir, Fol'car, VHC, et Classic),
- 1 classement général féminin,
- 1 classement pour chacun des groupes comme défini à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour chacune des classes énumérées à l'article 4.1 du règlement standard,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Loisir,
- 1 classement pour les voitures de la catégorie VHC
- 1 classement pour les voitures de la catégorie Classic
- 1 classement pour les voitures de Fol'Car

Les classements, sous réserve d'éventuelles réclamations, deviendront définitifs 30 minutes après l'heure d'affichage des classements provisoires.

Une attribution de points aura lieu conformément au règlement de la Coupe de France des Slaloms 2023

ARTICLE 10P. PRIX

10.2P. PRIX

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classement général : 1^{er} 100 € - 2^{ème} 80 € - 3^{ème} 50 €

Classes : 40 € au premier de chaque classe (y compris loisir, Fol'car, VHC, Classic) si au moins trois partants dans la classe.

Les prix ne sont pas cumulables

10.3P. COUPES

Il sera attribué une coupe à chaque concurrent classé ainsi qu'à trois commissaires.

Remise des prix le samedi 22 avril 2023 à 18 heures, Lieu : Circuit de Lédenon 30210 LEDENON